

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achimsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215382007

Conclure des ententes-cadre avec les firmes Acier TAG inc. (lots # 5-6-7) et Métal M-Pact inc. (lots # 1-2-3-4) pour la fourniture de métaux bruts, pour une durée de douze (12) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois - (Montant estimé des ententes : 2 451 563,92 \$, taxes incluses (contrat : 1 883 982,75 \$ + contingences: 567 581,17\$) - Appel d'offres public 21-18737 - (deux soumissionnaires)

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215382007

Conclure des ententes-cadre avec les firmes Acier TAG inc. (lots # 5-6-7) et Métal M-Pact inc. (lots # 1-2-3-4) pour la fourniture de métaux bruts, pour une durée de douze (12) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois - (Montant estimé des ententes : 2 451 563,92 \$, taxes incluses (contrat : 1 883 982,75 \$ + contingences: 567 581,17\$) - Appel d'offres public 21-18737 - (deux soumissionnaires)

À sa séance du 2 juin 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 3 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de métaux bruts, pour une durée de douze 12 mois.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que, pour répondre aux différentes demandes de fabrication et de réparation des pièces pour les arrondissements et services centraux, le SMRA prévoit des besoins récurrents en approvisionnement de métal et que le présent appel d'offres vise à couvrir ces besoins.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 41 jours et a permis de recevoir deux soumissions. Il est à noter que trois addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les prix de certains matériaux sont extrêmement volatiles, notamment celui de l'acier, ce pourquoi l'adjudicataire du premier appel d'offres s'est par ailleurs désisté. Une vigie du marché

des produits de métaux bruts a été entreprise depuis par le Service de l'approvisionnement dans le but d'adapter la méthode d'indexation des prix.

Il est précisé que les contingences prévues au contrat fixent un prix plafond que la Ville peut payer pour ces matériaux. Dans le cas d'un désistement de l'adjudicataire, comme dans le cas du premier appel d'offres, des sommes seraient retournées à la Ville en compensation. Ainsi, il est souligné que les différentes clauses prévues au contrat permettent de limiter au maximum les coûts pour la Ville dans un contexte où les prix des matériaux sont en forte augmentation.

Au terme des discussions, la Commission constate que la stratégie adoptée par le service est un compromis acceptable entre les différentes obligations contractuelles de la Ville dans un marché où le prix des métaux est extrêmement volatile. Elle se dit satisfaite des explications obtenues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE215382007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.